

**Édito** : Loin d'être cantonné à la défense des intérêts catégoriels des seuls enseignant-e-s ou de nous cloisonner à un secteur, notre syndicalisme refuse le corporatisme et se construit de manière interprofessionnelle dans l'Éducation nationale ainsi que dans les domaines de la formation et de l'éducation populaire. Les articles de ce bulletin reflètent notre philosophie syndicale et la diversité de nos syndiqué-e-s : des collègues des lycées ZEP en lutte (p. 1) aux universités (p. 3) en passant par les animateurs-trices intervenant dans le primaire (p. 3) et les personnels des centres d'animation (p. 2).

**Rejoignez-nous pour construire l'alternative syndicale !**

## TOUCHE PAS A MA ZEP !

Initié en région parisienne, depuis la rentrée, par la base notamment à travers le collectif « *touche pas à ma ZEP* », le mouvement de lutte pour le maintien des lycées dans l'Éducation Prioritaire, a gagné les autres Académies, avec deux journées d'ampleur nationale le 17/11/16 puis le 29/11. La Fédération Educ-Recherche de la CNT-SO apporte son soutien à la lutte et y participe localement.

### L'enfumage du ministère

Depuis 2014 et la réforme de l'éducation prioritaire, la question des lycées généraux, technologiques et professionnels est sans cesse renvoyée à plus tard. Dans une tentative de désamorçage de la lutte en cours, le ministère a promis la création de 450 postes ainsi qu'un maintien des moyens des établissements et des dispositifs provisoires pour les personnels de 2017 à 2019. La lutte commence à payer mais le fond du problème est renvoyé à une autre mandature. Nous ne pouvons pas nous contenter de mesures provisoires.

### Des conséquences lourdes pour les élèves et personnels

Les lycées ZEP, en particulier les LP, accueillent une majorité d'élèves issus des catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées. Le système scolaire français étant déjà socialement fort inégalitaire, une exclusion future des lycées de l'Éducation Prioritaire aurait des effets désastreux : baisse des moyens alloués avec la fin des limitations d'effectifs, du travail en groupe réduit... Ceux-ci étant déjà largement insuffisants, les conséquences sur l'apprentissage des élèves sont facilement imaginables. De leur côté, les personnels perdraient primes et bonifications alors même que leurs conditions de travail et leur pratique pédagogique se dégraderaient. Au contraire, nous devons défendre la cohérence d'une Éducation Prioritaire du premier degré jusqu'au bac, d'autant que le scolarité obligatoire pourrait être, à terme, prolongée jusqu'à 18 ans.



### Amplifions la mobilisation !

Après le succès des journées de grève nationale de novembre qui ont mobilisé, dans 11 Académies, des dizaines de lycées « ZEP », une **nouvelle journée de grève est prévue le 03 janvier 2017, pour la rentrée**. Il est impératif d'obtenir l'engagement du ministère sur une nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire intégrant les lycées, avant les futures échéances électorales.

**Pour peser, la question de la reconduction de la grève après le 03/01, doit être inévitablement posée dans les Ags d'établissements ou locales. Un ultimatum a été posé au ministère, en ce sens.**

Pour ne pas s'isoler, il est aussi nécessaire de faire le lien avec les besoins et revendications de toutes les catégories de personnels et établissements de l'Éducation Prioritaire notamment pour l'égalité d'accès aux primes (des mobilisations en ce sens ont touché les vie scolaires au printemps notamment à Marseille et en RP) ainsi que pour un élargissement du périmètre de l'EP et un renforcement global de ses moyens (extension de dispositifs comme la pondération 1.1...).

### Le 03 janvier 2017 et après, on continue pour :

- *Obtenir le maintien des lycées dans l'éducation prioritaire ;*
- *Une augmentation conséquente des moyens pour l'ensemble de l'éducation prioritaire ;*
- *L'élargissement à tous les personnels de l'indemnité spécifique et le maintien des droits aux bonifications de carrière et celles pour les mutations.*

## Défense des conditions de travail dans les centres d'animation et MJC de la ville de Paris

**Les enseignants et animateurs de musique** s'accordent sur la nécessité de faire cohabiter ateliers collectifs et individuels pour permettre une pratique instrumentale complète. La ville de Paris a néanmoins décidé en 2016 de supprimer les ateliers individuels dans les centres d'animation.

La ville coupe simplement les crédits, sans prévoir de budget pour former les enseignants à la pédagogie de groupe, sans consultation et sans prise en compte de la réalité de terrain (salles trop petites, insonorisation le plus souvent inexistante, manque de moyens et d'instruments).

Pour les enseignants, cela équivaut presque toujours à des diminutions d'heures forcées. Des licenciements ont déjà eu lieu, des avenants ont été signés sous pression. Certains animateurs-prestataires ont obtenu un sursis d'un an, probablement grâce aux actions menées suite à l'annonce du projet (avec le soutien d'une intersyndicale CGT-CNT SO-FO). Rassemblements, pétitions, délégations auprès des élus ont conduit ces derniers à limiter, pour un temps, les ateliers à 3 élèves maximum au lieu des 6 initialement prévus, pour ce qu'il ont désigné comme : « une pédagogie individualisée en petits groupes ».

**Les professeurs de conservatoire** ont joint leurs revendications à celles des animateurs lors d'un rassemblement le 12 juin dernier, qui a réuni près de 200 personnes place de la Bastille .

Cependant, dans les établissements qui ont changé de DSP (délégation de service public) ou de marché dans l'année 2015-2016 les ateliers individuels ont bel et bien été supprimés. L'application de la mesure est annoncée dans l'ensemble des centres d'animation (élégamment rebaptisés : « Paris anim' »... pour davantage de clarté ?) pour la rentrée de septembre 2017. Il importe donc que le mouvement parvienne à mobiliser à nouveau pour préserver un enseignement musical à la portée de tous et empêcher de nouveaux licenciements. Rappelons que la spécificité des centres d'animation est d'être accessibles à tous sans exigence d'âge ou de passage d'examen ou de niveau.

**Cette mesure s'inscrit dans un ensemble plus vaste :** celui de la réforme des équipements jeunesse de la ville de Paris, dont l'un des effets est de déplacer l'accueil des publics adolescents et jeunes adultes auparavant assuré par les antennes jeunes dans les centres d'animation avec des moyens et des effectifs réduits.

**La CNT-SO** a également soutenu la lutte des usagers et travailleurs du centre d'animation des Amandiers (Paris XXe), dans le cadre du changement de gestionnaire de l'établissement. Là encore, la casse sociale prend l'allure de belles promesses : la ville fusionne le théâtre voisin et le centre d'animation en maintenant officiellement les budgets. Personne ne souhaite expliquer comment la structure est

passée de 43 salariés (19 équivalents temps plein anciennement répartis sur les 2 lieux) à 8. La ville ayant fait un appel à projet, le nouveau gestionnaire n'avait aucune obligation de reprendre les salariés. On peut dire que les « responsables » politiques se sont ostensiblement lavés les mains de cette affaire, accusant au passage les usagers et militants venus leur demander des comptes, d'être tout simplement des menteurs. Après une pétition signée par plus de mille personnes, plusieurs rassemblements ont eu lieu ainsi que des interventions au conseil de quartier. L'affaire s'est terminée par un recours aux référés pour deux travailleuses ne recevant plus de salaire, mais

n'ayant été ni licenciées par l'ancien employeur, ni intégrées par le nouveau gestionnaire. Les animateurs qui ont trouvé leur place dans la structure naissante ont dû le faire avec leur propre statut (auto-entrepreneurs, associations, c'est à dire : double sous-traitance), donc aucune garantie de continuité de l'activité et des cotisations sociales minimales. Certains ont finalement dû signer des diminutions horaires auprès de l'ancien employeur.

**Pour pouvoir fonctionner en effectif réduit, la nouvelle gestion fait la part belle aux auto-entrepreneurs et autres statuts précaires :** si on nous promet des résidences d'artistes, rappelons qu'elles sont rarement assorties de rémunération décentes et sont généralement de courte durée. Cela ne remplacera ni les ateliers à l'année ni les postes disparus. Passons sur le mépris avec lequel les élus de la majorité dite « socialiste » ont qualifié « d'activités à consommer » ces ateliers appréciés et défendus par les électeurs/usagers. Sourds jusqu'au bout face aux revendications des usagers et travailleurs, les élus se sont eux-même félicités du succès de leur entreprise et on émis le souhait de voir ce type de pratique s'appliquer à d'autres structures. De nouvelles luttes en perspective...

L. CNT-SO Éducation Région parisienne



## Rythmes scolaires et activités périscolaires : vers une dégradation de la sécurité des enfants et des animateurs ?

Alors qu'on assiste à un déferlement de mesures sur la sécurité dans les écoles et les lieux publics, qu'on interdit toutes les activités et fêtes gratuites en laissant



agir les logiques commerciales, l'État vient de légiférer sur le taux d'encadrement, sans prise en compte du point de vue des équipes d'animation mais sur la base des réponses des cadres, qui ont besoin de faire des économies, et d'un rapport.

Il y a trois ans, lors du conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire où je représentais Solidaires, on nous avait juré que le taux de 1 animateur pour 14 enfants en primaire était provisoire et destiné à répondre à la pénurie d'animateurs. La CNAF et les syndicats avaient voté contre. A cette même réunion, j'avais posé la question du mercredi après-midi, où il avait été répondu que le taux restait à 1 pour 10 car c'était du parascolaire. L'entourloupe a été effectuée en transformant le mercredi en périscolaire, ce qui permet d'avoir moins d'adultes. **A quand l'application de la revendication des années 80 de l'Association des Maires de France d'un adulte pour 20 enfants pour le périscolaire, au rythme où vont les dégradations ?**

La réforme des rythmes scolaires dans le primaire, c'est clairement un accroissement de la fatigue des enfants, par le stress, lié à l'inexpérience et au turn-over des équipes. Le desserrement des taux conduit aussi les adultes à mettre plus de pression sur les enfants.

Ce qui conduit, malgré la promesse d'un **PEDT** (projet éducatif territorial), à une réduction de l'ambition éducative pour certaines collectivités qui, en septembre 2016, **ont transformé le CLSH (centre de loisir sans hébergement) en Garderie avec encore moins d'adultes et plus aucune sortie.**

Les activités sont simplement choisies en fonction du nombre de personnes, les ateliers en petits groupes ne prennent pas en compte la nature des enfants ni les accompagnements particuliers, notamment au public handicapé.

Enfin, le non remplacement des adultes devient courant, créant des groupes d'activités avec plus d'enfants, d'où un accroissement de la fatigue des adultes et le risque d'une augmentation de l'autoritarisme et des punitions pour canaliser les enfants.

### Faut-il attendre un événement tragique et médiatisé pour étayer ces constats issus du terrain ?

Le desserrement du taux d'encadrement a des conséquences sur les plus petits, les jeunes en situation de handicap et ceux ou celles ayant des troubles du comportement.

### Allons-nous vers l'exclusion d'un certain type d'enfants de nos lieux d'activités ?

De plus, la tendance à compter les intervenants dans le taux d'encadrement alors qu'ils ou elles n'ont pas participé à l'élaboration du projet crée des risques de conflits avec les équipes permanentes.

Dans les petites communes, la dispersion des lieux d'activités engendre un problème de respect du projet avec la difficulté de recruter des directeurs pour des temps aussi courts, empêchant une réflexion éducative nécessaire à l'élaboration d'une stratégie éducative.

Une première grève dans le secteur de l'animation a été lancée par les syndicats réformistes le 5 septembre. La CGT vient de rejoindre l'intersyndicale. La CNT-SO prendra sa part dans la lutte pour un retour à des taux d'encadrement pour le bénéfice des enfants.

Noël, CNT-SO Éducation Région parisienne

### Intimidation anti-syndicale à la FAC de Montpellier

Après avoir fait obstacle à une demande de local, puis refusé un projet de journal étudiant, les instances de la fac de Montpellier continuent leur acharnement anti-syndical contre le SCUM !

Le syndicat étudiant a reçu une convocation au commissariat, pour le 13 octobre qui fait suite à une procédure judiciaire engagée par un membre de la présidence, suite à l'intervention collective des étudiants "sans fac" et du SCUM lors du CEVU du 20 septembre, contre un militant repéré du syndicat. Comme dans d'autre mouvement social, la répression anti syndicale se fait sous couvert de légitime défense: le camarade est accusé d'"acte d'intimidation envers un chargé de mission de service public pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'acte de sa mission." Vous pouvez lire le récit de l'intervention sur le site suivant : <https://combatuniversitaire.wordpress.com/2016/09/20/le-conseil-central-de-luniversite-paul-valery-occupe-par-les-sans-fac-l-a-mobilisation-ne-fait-que-commencer/>

Syndicat de Combat Universitaire de Montpellier – S.C.U.M,  
**Membre de la CNT - Solidarité Ouvrière**  
Contact : syndicat.scum@live.fr

### Un coup contre un des nôtres est un coup contre tous !

L'ensemble des syndicats de la CNT-SO soutient un de ses militants manifestement victime d'une campagne de répression de son activité syndicale, et, défendra tous ses militants des intimidations visant à limiter leur action.

## Extrême(s) droite(s) contre l'éducation, un 4 pages intersyndical

La progression du FN, les discours réactionnaires et rétrogrades sur les missions patriotique de l'école, la banalisation des discours « décomplexés » et sécuritaires rappellent les dangers qui pèsent sur la société et sur notre école. Au fil des années, l'absence de réponse politique à « la Crise » a laissé le champ libre à des idéologies qui avancent souvent masquées, notamment dans l'Éducation ! Dans le prolongement du stage Extrême(s) droite(s) contre l'éducation (Bourse du travail de Saint-Denis, mai 2016), les organisations à l'initiative de cette rencontre ont rédigé un argumentaire de 4 pages contre l'offensive des extrêmes droite sur l'école dont la CNT-SO est signataire.



Il est possible de commander ce document en nous écrivant ou en le commandant sur le site de Questions de Classe(s).

**Extrême(s) droite(s) contre l'éducation - 4 pages intersyndical**

## DANS L'ÉDUCATION NATIONALE OU AILLEURS LE SYNDICALISME A TOUJOURS SA RAISON D'ÊTRE !

Historiquement notre secteur professionnel a toujours été un bastion syndical fort mais ici comme ailleurs ce modèle est en crise avec un effondrement de la syndicalisation ou de la participation aux élections professionnelles. **Le syndicalisme institutionnel est en faillite :**

impuissance face à la casse systématique d'une école publique de plus en plus inégalitaire, impuissance face à la dégradation de nos droits et conditions de travail, cogestion et clientélisme parfois douteux, course aux décharges qui éloigne les syndicalistes du terrain...



Nous partageons toutes ces critiques ! Il est temps de développer, à la base, un modèle alternatif qui reviennent aux fondamentaux du syndicalisme. C'est le sens de l'engagement quotidien des militant-e-s de la CNT Solidarité Ouvrière. Rejoignez-nous pour construire ensemble un outil de lutte, de solidarité et de défense au service de l'intérêt collectif, porteur de progrès pédagogiques et d'un projet de transformation sociale ! Et pour ça, pas de secret, il faut se syndiquer !

**Faire le choix de la CNT-Solidarité Ouvrière, c'est développer une alternative syndicale :**

- **Refus du corporatisme.** Nos syndicats regroupent dans une structure unique les travailleurs-euses de la maternelle à l'université, sans distinction de métiers ou de statuts. Personnels administratifs et agents, personnels d'enseignement et d'éducation : on travaille ensemble, on lutte ensemble ! Pour nous la lutte syndicale ne peut se restreindre à un seul secteur. Notre syndicat est interprofessionnel .
- **Indépendance et autogestion.** Nous refusons les décharges du ministère, nous fonctionnons uniquement avec les cotisations des adhérent-e-s, les décisions sont prises en AG de syndicat, nos mandats sont révocables.
- **Refus du clientélisme.** Si nous participons évidemment à la défense des collègues (aide juridique, accompagnement...) nous ne vous promettons pas la mutation de vos rêves et ne participons pas aux commissions administratives. Pour nous ce n'est pas le rôle du syndicalisme de cogérer les carrières avec l'administration.
- **Un outil coordination aux services des luttes.** C'est en luttant que nous obtiendrons de nouveaux droits !
- **syndicalisme révolutionnaire.** Défendre nos conditions de travail, gagner de nouveaux droits, c'est le rôle du syndicalisme. Mais nous revendiquons aussi une autre école à l'opposé des inégalités actuelles et loin de tout rapport de domination. Nous militons pour une école émancipatrice s'inscrivant dans un projet plus large de transformation sociale.

### CONFÉDÉRATION NATIONALE des TRAVAILLEURS SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

contact@cnt-so.org  
www.cnt-so.org

- je souhaite prendre contact  
 je souhaite me syndiquer

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Etablissement \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

